

Nouveau dispositif d'accompagnement aux droits et aux soins de la CPAM

Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne.

Assurance Maladie SEINE-ET-MARNE

Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne.

NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE RENONCEMENT AUX SOINS ? Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable... Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour vos besoins, l'Assurance Maladie a mis en place **UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »** pour les guider **JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS**. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Faites le point sur vos droits avec un conseiller
- Obtenez les aides dont vous avez besoin
- Faites-vous guider vers des professionnels de santé

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ?
Après d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au [03 38 30 00 00](tel:0338300000)

Les raisons au renoncement aux soins sont variées: motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable.

-

Les conséquences sont multiples: impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaire.

-

Pour lutter contre ce phénomène injuste et inégalitaire, l'Assurance Maladie de Seine et Marne vous accompagne.

-

Document(s)

Dispositif d'accompagnement aux droits et aux soins pour des personnes en difficulté